AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 85,00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 469

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection
des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

Numéro d'inscription à la C P P A P 525 AD

DIRECTEUR-GERANT A. FARGEIX - n° 257

BULLETIN n° 23 du 23 Juillet 1982 - EDITION GENERALE

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le deuxième vol vient de débuter : il y a lieu de prévoir un traitement entre le 28 Juillet et le 2 Août.

MINEUSES DES FEUILLES

Un traitement est conseillé dans les régions de SAINT SANDOUX, VEYRE MONTON, dès réception de cette note.

Utiliser, de préférence, les produits à base de diflubenzuron (DIMILIN) ou de méthomyl (LANNATE).

Le DIMILIN étant efficace contre le carpocapse, il n'y aura pas lieu d'intervenir à nouveau contre ce ravageur au cours de la période indiquée précédemment.

OIDIUM DU POMMIER

Maintenir la protection dans les vergers présentant des symptômes de cette maladie.

GRANDES CULTURES

BETTERAVE

OIDIUM

Des foyers sont apparus en Limagne dès le début de la deuxième décade du mois de Juillet.

Il est conseillé de visiter les parcelles et d'intervenir dès que les premiers symptômes de la maladie sont visibles.

Utiliser, de préférence, le soufre micronisé :

MICROTHIOL SPECIAL 7,5 kg/ha - THIOVIT 8,0 kg/ha

Un volume de bouillie de 400 l/ha est nécessaire.

Ce traitement devra être renouvelé après 15 à 20 jours.

CERCOSPORIOSE

En cas de présence de cette maladie, ajouter soit au premier soit au deuxième traitement au soufre, visant à combattre l'oïdium, un des produits suivants :

BENLATE 300 g/ha - BAVISTINE 300 g/ha - PELT 44 700 g/ha

P O M M E D E T E R R E

MILDIOU

A la suite des orages qui se sont produits entre le 14 et le 20 Juillet (20 à 40 mm), des contaminations ont pu se produire.

Il est conseillé d'assurer la protection dès que possible, en zone de montagne, où des attaques tardives de mildiou sont constatées chaque année.

Renouveler le traitement en zone de plaine.

V I G N E

MILDIOU

Aucun nouveau foyer n'a été décelé, la pression de cette maladie reste limitée à certaines régions de l'Allier (SAINT POURCAIN SUR SIOULE).

Il n'y a donc pas lieu de renouveler le traitement.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Dans les secteurs où des pluies importantes ont eu lieu le 20 Juillet, il y a lieu d'assurer la protection contre ce ravageur. Le traitement indiqué dans le Bulletin n° 22 du 7 Juillet, et devant être effectué entre le 15 et le 20 Juillet, a pu être lessivé.

****

* G R E L E *

****

Des orages, accompagnés de grêle ont provoqué des dégâts dans de nombreuses régions, particulièrement dans celle de BRESNAY (ALLIER).

Il est rappelé qu'un traitement est à effectuer après une chute de grêle, avec un produit à base de captane, folpel, dichlofluoanide, cuivre, à la dose indiquée contre le mildiou.

x
xxx
xxxxx
xxx
x